

Conseil Municipal
Séance publique 07/04/25

/ Délibération DEL25_04_07_17

RESSOURCES HUMAINES. Créations d'emplois non permanents

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 35

Date de la convocation 31/03/2025

Présidente Madame Michèle PICARD

Secrétaire Monsieur Nicolas PORRET

Présent·e·s : Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Monsieur Lanouar SGHAIER, Madame Samira MESBAHI, Monsieur Djilannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVRARD, Monsieur Ndiaye HAMDIAOUI, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Sophia BRIKH, Madame Joëlle CONSTANTIN, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Monsieur Jeff ARIAGNO, Madame Amel KHAMMASSI, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Albert NIGRA, Monsieur Cyril SANTANDER, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY, Madame Fatma LOUCIF HAMDIOUCHE, Monsieur Damien MONCHAU

Absent·e·s / Excusé·e·s : Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Madame Sandrine PICOT, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE

Dépôt de pouvoir Madame SOUAD OUASMI **donne pouvoir à** Monsieur Ndiaye HAMDIAOUI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN **donne pouvoir à** Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Nathalie DEHAN **donne pouvoir à** Monsieur Nicolas PORRET, Monsieur Idir BOUMERTIT **donne pouvoir à** Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir à** Madame Patricia OUVRARD, Madame Aude LONG **donne pouvoir à** Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Aurélien ARNOULD **donne pouvoir à** Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Yalcin AYVALI **donne pouvoir à** Madame Fatma LOUCIF HAMDIOUCHE

Dans le cadre des besoins de la collectivité, pour faire face à de nouveaux projets ou à des besoins d'accroissement saisonnier et d'accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de délibérer pour créer les postes suivants :

Emplois non permanents

I. Création d'un contrat de projet de médiateur santé à la Direction de la Santé et de l'Hygiène Publiques (DSHP) :

Pour la réalisation des projets prévus par le contrat local de santé, un poste de médiateur-riche Santé est nécessaire. Il était initialement porté par l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé. A compter du 1er trimestre 2025, ce poste est porté par la ville et rattaché au sein du pôle prévention promotion santé de la DSHP. Cette organisation a été validée en Comité Social Territorial (CST). Ce poste à temps complet relève d'un contrat de projet d'une durée de 3 ans de catégorie B (grade cible de rédacteur principal de 1ère classe).

II. Création d'emplois saisonniers :

- Emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité (Article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique (CGFP)) :

Compte tenu des activités sportives de loisirs proposées à l'ensemble des Vénissieux, l'ensemble des équipes existantes apparaît primordial. Aussi, est-il demandé de créer les postes suivants :

- 4 maîtres-nageurs-sauveteurs à la piscine Auguste Delaune (éducateur territorial des activités physiques et sportives) et un contrôleur de flux du pédiluve (adjoint technique) du 1er juillet au 31 août 2025,
- 4 animateurs du dispositif « Delaune plage » (adjoints d'animation ou animateurs territoriaux) : 2 du 5 au 31 juillet 2025 et 2 pour la période du 1^{er} au 26 Août 2025,
- 65 animateurs pour les Équipements Polyvalents Jeunes (EPJ) répartis sur la période du 7 juillet au 22 août 2025 et 2 animateurs pour la maison de quartier du 7 juillet 2025 au 8 août 2025 (adjoints d'animation),
- 1 manutentionnaire événementiel (adjoint technique) pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 juillet 2025,
- 200 animateurs pour assurer l'organisation d'accueils collectifs de mineurs et 12 animateurs pour assurer les fonctions de direction sur la période estivale du 7 juillet 2025 au 22 août 2025 (adjoints d'animation ou animateurs territoriaux),
 - 2 agents pour assurer l'entretien et la restauration pour le site d'Eyzin-Pinet du 7 juillet 2025 au 22 août 2025 (adjoints techniques),
 - 32 agents pour assurer la restauration dans les centres de loisirs du 7 juillet 2025 au 22 août 2025 (adjoints techniques).

Pendant la période estivale, du 1er juillet 2025 au 31 août 2025, différents services municipaux doivent faire face à des missions supplémentaires pour l'entretien des espaces verts, l'entretien des locaux, l'accueil des usagers, la restauration, l'entretien et l'animation au sein des résidences autonomie, alors que l'effectif des agents municipaux est réduit sur cette période. Afin d'assurer ces missions et de garantir la continuité du service public, la Ville de Vénissieux aura recours à 81 saisonniers. Ils seront recrutés pour des périodes de 2 à 4 semaines. Les agents recrutés seront rémunérés sur la base du seul traitement indiciaire des cadres d'emplois correspondants à leurs missions.

III. **Emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité (Article L332-23 1° CGFP) :**

- 4 gestionnaires relation usager (adjoint administratif) pour les périodes d'inscription scolaire, restauration scolaire, péri et extrascolaire : du 7 avril 2025 au 30 septembre 2025.

IV. **Création de sept emplois d'apprentis :**

La ville dispose depuis de nombreuses années d'emplois d'apprentis dont le nombre est actuellement de 23. Ces emplois ont vocation à accompagner des jeunes dans leur parcours de formation, à anticiper les besoins des services liés aux départs en retraite et à répondre aux besoins dans les secteurs en tension ou en évolution. C'est, par ailleurs, le mode normal de formation sur certains métiers. L'apprentissage est donc un levier qui a démontré son efficacité dans la formation et l'insertion professionnelle des jeunes.

La ville souhaite donc augmenter le nombre de contrats d'apprentissage en portant le nombre d'apprentis de 23 à 30.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le Comité Social Territorial du 20 février 2025 ;

Vu les délibérations du 15 mai 2000, du 28 janvier 2013, du 7 décembre 2020 et du 8 avril 2024 relatives à la création d'emplois d'apprentis ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte les évolutions constantes de l'activité et des personnels ;

Le Conseil municipal,

Le rapport de Monsieur GAUTIN, entendu

après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- Approuver la création d'un contrat de projet pour un poste de médiateur santé de catégorie B (grade cible de rédacteur principal 1ère classe) à la DSHP et dont la rémunération est calculée en référence au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ;
- Approuver la création d'emplois répondant à des besoins saisonniers selon les modalités détaillées ci-dessus :
du 1er juillet au 31 Août 2025 pour des périodes de 2 à 8 semaines, définies comme suit : 283 possibilités d'accueil dans la filière animation (adjoint d'animation, indice brut 367, indice majoré 366 et animateur territorial indice brut 389, indice majoré 373) ; 36 possibilités d'accueil dans la filière technique (adjoint technique, indice brut 367, indice majoré 366), 4 possibilités d'accueil dans la filière sportive (éducateur des activités physiques et sportives, indice brut 389, indice majoré 373) ;
- Approuver la création d'emplois répondant à des besoins saisonniers selon les modalités détaillées ci-dessus :
du 1er juillet au 31 Août 2025 pour des périodes de 2 à 4 semaines, définies comme suit : 81 possibilités d'accueil dont 79 dans la filière technique (adjoint technique, indice brut 367, indice majoré 366) ; 2 possibilités d'accueil dans la filière administrative (adjoint administratif, indice brut 367, indice majoré 366) ;
- Approuver la création de 4 emplois d'accueil dans la filière administrative liés à un accroissement temporaire d'activité (adjoint administratif, indice brut 367, indice majoré 366) ;
- Approuver le recrutement de 7 apprentis supplémentaires portant ainsi le nombre de 23 à 30 ;
- Dire que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits de l'exercice en cours et suivants inscrits au chapitre 012 : charges de personnels et frais assimilés.

Par délégation du Maire,

Le secrétaire,

Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Monsieur Nicolas PORRET